

Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « entraînement et perfectionnement sportif » mention « judo-jujitsu »

RNCP42770 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15405
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	18/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de performance sportive en judo-jujitsu nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « entraînement et perfectionnement sportif » mention « judo-jujitsu » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Organisation et animation de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention

Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention

Conception du projet d'action

Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action

Évaluation et mise en perspective du projet d'action

Et selon l'option choisie :

Option A :

Conception de programmes d'entraînement / perfectionnement sportif en judo

Préparation de séances d'entraînement / perfectionnement sportif en judo

Entraînement / perfectionnement des pratiquants/compétiteurs en judo

Option B :

Conception de programmes d'entraînement / perfectionnement sportif en jujitsu

Préparation de séances d'entraînement / perfectionnement sportif en jujitsu

Entraînement/perfectionnement des pratiquants / compétiteurs en jujitsu

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Organiser le travail d'une équipe, en respectant le cadre légal et réglementaire ainsi que les règles et procédures en vigueur au sein de la structure et en tenant compte des besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation

de handicap, en vue d'assurer le fonctionnement de son périmètre d'intervention

- Animer une équipe, en s'appuyant notamment sur des démarches participatives et en tenant compte des enjeux d'émancipation, de bien-être et de sécurité de l'équipe, en vue de faciliter la dynamique de groupe au service des objectifs à atteindre
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement ou de tutorat, en tenant compte des besoins des membres de l'équipe, notamment ceux en situation de handicap, en vue de développer leurs compétences et de faciliter leur implication individuelle et leur autonomie
- Concevoir une intervention à visée pédagogique auprès d'une équipe, en tenant compte des caractéristiques des participants, afin de développer les connaissances et / ou les compétences relevant de son périmètre d'intervention
- Mettre en œuvre et évaluer une intervention à visée pédagogique, en veillant à favoriser l'implication des participants, afin de faciliter la mise en œuvre des activités relevant de son périmètre d'intervention
- Identifier les besoins et les attentes de différents publics, notamment les publics en situation de handicap, en tenant compte des orientations d'une structure proposant des activités physiques et sportives, des politiques publiques et, le cas échéant, de la stratégie fédérale, en vue de définir les objectifs d'un projet d'action visant à développer des activités physiques et sportives
- Concevoir un projet d'action, en veillant aux réglementations en vigueur, à l'organisation opérationnelle du projet et à la sécurité des pratiquants, des tiers, voire des animaux mobilisés dans le projet, en vue de renforcer la pratique sportive et/ou la qualité des services rendus au sein d'une structure proposant des activités physiques et sportives
- Concevoir une démarche de communication et de promotion des actions du projet de développement au sein de la structure auprès des publics cibles tenant compte de l'image de la structure, en s'appuyant sur canaux et en cherchant à optimiser les moyens mobilisés, en vue d'asseoir les actions de développement dans le contexte local
- Coordonner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet d'action, en articulant l'ensemble des actions réalisées et en traitant les aléas, en vue d'assurer la qualité, la sécurité des actions et leur inscription dans une démarche d'éducation populaire
- Réaliser le suivi du budget, en veillant au respect des procédures en vigueur au sein de la structure, en vue d'identifier et de mettre en place les actions d'ajustement nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action
- Réaliser le suivi matériel et logistique du projet d'action, en veillant au respect des réglementations en vigueur et en mobilisant les interlocuteurs compétents, en vue de mettre en œuvre le projet d'action en sécurité
- Évaluer le projet d'action, en associant les équipes et les publics, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet et du dispositif d'évaluation
- Rendre compte des résultats du projet d'action, en veillant à répondre aux attentes de la structure, des publics et des financeurs, en vue d'argumenter sur l'utilisation des ressources mobilisées et de mettre en perspective de nouveaux projets d'action

Et selon l'option choisie :

Option A :

- Analyser les caractéristiques et le potentiel des pratiquants/compétiteurs en judo, notamment ceux en situation de handicap, en tenant compte de la demande d'entraînement/perfectionnement sportif, de leurs attentes, de leurs contraintes et des exigences liées à la pratique, afin de déterminer leurs besoins et leurs objectifs, tant dans un cadre individuel que collectif
- Réaliser une veille sur les évolutions techniques, technologiques et réglementaires liées à la pratique du judo, en veillant à utiliser des sources d'information fiables et régulièrement actualisées, afin d'identifier les tendances susceptibles d'impacter le programme d'entraînement/perfectionnement sportif
- Concevoir un programme d'entraînement/perfectionnement sportif en judo, composé de cycles et de séances, en procédant à des choix stratégiques et techniques et en tenant compte des contraintes liées à l'environnement, à la sécurité et à la vie personnelle des pratiquants/compétiteurs, afin de répondre à leurs besoins, y compris les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap
- Préparer une séance d'entraînement/perfectionnement en judo, en tenant compte des conditions présentes le jour de la séance et des besoins en récupération des pratiquants/compétiteurs, en vue d'ajuster les conditions de réalisation de la séance et d'assurer la sécurité des pratiquants/compétiteurs
- Vérifier la conformité technique, la pertinence et la disposition des matériels destinés à être utilisés lors de la séance, en tenant compte des objectifs sportifs définis et des besoins spécifiques des pratiquants/compétiteurs, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir la sécurité et le perfectionnement sportif des pratiquants/compétiteurs lors des séances et d'identifier et/ou coordonner les opérations d'entretien ou de renouvellement nécessaires
- Conduire les séances d'entraînement/perfectionnement en judo, en articulant approche collective et approche

individuelle des pratiquants/compétiteurs, dont ceux en situation de handicap, et en mobilisant des méthodes et/ou des outils de mesure de leur progression, afin de favoriser leur perfectionnement sportif et le développement de leur autonomie, et de les préparer à la compétition le cas échéant, en toute sécurité

- Accompagner les pratiquants/compétiteurs tout au long du programme d'entraînement/perfectionnement et/ou des compétitions, en appréhendant leurs besoins dans leur globalité et en mettant en œuvre des techniques de motivation et de soutien, afin de renforcer leur confiance en eux et de maintenir leur engagement sur la durée, tout en veillant à leur sécurité et au respect de l'éthique sportive
- Analyser les résultats d'un programme d'entraînement/perfectionnement sportif, en recueillant les données nécessaires en fonction des indicateurs d'évaluation définis et en adoptant une démarche participative, afin de les rapprocher des objectifs définis et de les mettre en perspective avec le prochain programme d'entraînement
- Formaliser un bilan pédagogique, technique et sportif relatif à un programme d'entraînement/perfectionnement, en tenant compte de la demande, des objectifs sportifs de la structure et, le cas échéant, de la politique des instances fédérales, afin de tracer les résultats obtenus et de les partager avec les autres acteurs impliqués

Option B :

- Analyser les caractéristiques et le potentiel des pratiquants/compétiteurs en jujitsu notamment ceux en situation de handicap, en tenant compte de la demande d'entraînement/perfectionnement sportif, de leurs attentes, de leurs contraintes et des exigences liées à la pratique, afin de déterminer leurs besoins et leurs objectifs, tant dans un cadre individuel que collectif
- Réaliser une veille sur les évolutions techniques, technologiques et réglementaires liées à la pratique du jujitsu, en veillant à utiliser des sources d'information fiables et régulièrement actualisées, afin d'identifier les tendances susceptibles d'impacter le programme d'entraînement/perfectionnement sportif
- Concevoir un programme d'entraînement/perfectionnement sportif en jujitsu, composé de cycles et de séances, en procédant à des choix stratégiques et techniques et en tenant compte des contraintes liées à l'environnement, à la sécurité et à la vie personnelle des pratiquants/compétiteurs, afin de répondre à leurs besoins, y compris les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap
- Préparer une séance d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en tenant compte des conditions présentes le jour de la séance et des besoins en récupération des pratiquants/compétiteurs, en vue d'ajuster les conditions de réalisation de la séance et d'assurer la sécurité des pratiquants/compétiteurs
- Vérifier la conformité technique, la pertinence et la disposition des matériels destinés à être utilisés lors de la séance, en tenant compte des objectifs sportifs définis et des besoins spécifiques des pratiquants/compétiteurs, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir la sécurité et le perfectionnement sportif des pratiquants/compétiteurs lors des séances et d'identifier et/ou coordonner les opérations d'entretien ou de renouvellement nécessaires
- Conduire les séances d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en articulant approche collective et approche individuelle des pratiquants/compétiteurs, dont ceux en situation de handicap, et en mobilisant des méthodes et/ou des outils de mesure de leur progression, afin de favoriser leur perfectionnement sportif et le développement de leur autonomie, et de les préparer à la compétition le cas échéant, en toute sécurité
- Accompagner les pratiquants/compétiteurs tout au long du programme d'entraînement/perfectionnement et/ou des compétitions, en appréhendant leurs besoins dans leur globalité et en mettant en œuvre des techniques de motivation et de soutien, afin de renforcer leur confiance en eux et de maintenir leur engagement sur la durée, tout en veillant à leur sécurité et au respect de l'éthique sportive
- Analyser les résultats d'un programme d'entraînement/perfectionnement sportif, en recueillant les données nécessaires en fonction des indicateurs d'évaluation définis et en adoptant une démarche participative, afin de les rapprocher des objectifs définis et de les mettre en perspective avec le prochain programme d'entraînement
- Formaliser un bilan pédagogique, technique et sportif relatif à un programme d'entraînement/perfectionnement, en tenant compte de la demande, des objectifs sportifs de la structure et, le cas échéant, de la politique des instances fédérales, afin de tracer les résultats obtenus et de les partager avec les autres acteurs impliqués

Blocs de compétences

RNCP42770BC01 — Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation socio-éducative, culturelle, et/ou sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser le travail d'une équipe, en respectant le cadre légal et réglementaire ainsi que les règles et procédures en

vigueur au sein de la structure et en tenant compte des besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation de handicap, en vue d'assurer le fonctionnement de son périmètre d'intervention

Animer une équipe, en s'appuyant notamment sur des démarches participatives et en tenant compte des enjeux d'émancipation, de bien-être et de sécurité de l'équipe, en vue de faciliter la dynamique de groupe au service des objectifs à atteindre

Mettre en œuvre des actions d'accompagnement ou de tutorat, en tenant compte des besoins des membres de l'équipe, notamment ceux en situation de handicap, en vue de développer leurs compétences et de faciliter leur implication individuelle et leur autonomie

Concevoir une intervention à visée pédagogique auprès d'une équipe, en tenant compte des caractéristiques des participants, afin de développer les connaissances et / ou les compétences relevant de son périmètre d'intervention

Mettre en œuvre et évaluer une intervention à visée pédagogique, en veillant à favoriser l'implication des participants, afin de faciliter la mise en œuvre des activités relevant de son périmètre d'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- une mise en situation d'animation d'équipe, ou d'accompagnement / tutorat, ou de formation / information ;
- une soutenance portant sur la mise en situation et sur un document analysant l'expérience du candidat en matière d'organisation du travail de l'équipe, d'animation de l'équipe, d'accompagnement/tutorat et de formation/information, suivie d'un entretien.

RNCP42770BC02 — Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'action en vue de développer des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les besoins et les attentes de différents publics, notamment les publics en situation de handicap, en tenant compte des orientations d'une structure proposant des activités physiques et sportives, des politiques publiques et, le cas échéant, de la stratégie fédérale, en vue de définir les objectifs d'un projet d'action visant à développer des activités physiques et sportives

Concevoir un projet d'action, en veillant aux réglementations en vigueur, à l'organisation opérationnelle du projet et à la sécurité des pratiquants, des tiers, voire des animaux mobilisés dans le projet, en vue de renforcer la pratique sportive et/ou la qualité des services rendus au sein d'une structure proposant des activités physiques et sportives

Concevoir une démarche de communication et de promotion des actions du projet de développement au sein de la structure auprès des publics cibles tenant compte de l'image de la structure, en s'appuyant sur canaux et en cherchant à optimiser les moyens mobilisés, en vue d'asseoir les actions de développement dans le contexte local

Coordonner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet d'action, en articulant l'ensemble des actions réalisées et en traitant les aléas, en vue d'assurer la qualité, la sécurité des actions et leur inscription dans une démarche d'éducation populaire

Réaliser le suivi du budget, en veillant au respect des procédures en vigueur au sein de la structure, en vue d'identifier et de mettre en place les actions d'ajustement nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

Réaliser le suivi matériel et logistique du projet d'action, en veillant au respect des réglementations en vigueur et en mobilisant les interlocuteurs compétents, en vue de mettre en œuvre le projet d'action en sécurité

Évaluer le projet d'action, en associant les équipes et les publics, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet et du dispositif d'évaluation

Rendre compte des résultats du projet d'action, en veillant à répondre aux attentes de la structure, des publics et des financeurs, en vue d'argumenter sur l'utilisation des ressources mobilisées et de mettre en perspective de nouveaux projets d'action

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La modalité d'évaluation est une soutenance suivie d'un entretien, portant sur l'analyse d'une démarche de conception, de mise en œuvre et d'évaluation d'un projet d'action visant à développer des activités physiques et sportives.

RNCP42770BC03 — Concevoir et mettre en œuvre en sécurité des démarches d'entraînement, de perfectionnement sportif et de conseil technique dans le domaine du judo (bloc optionnel - option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les caractéristiques et le potentiel des pratiquants/compétiteurs en jujitsu notamment ceux en situation de handicap, en tenant compte de la demande d'entraînement/perfectionnement sportif, de leurs attentes, de leurs contraintes et des exigences liées à la pratique, afin de déterminer leurs besoins et leurs objectifs, tant dans un cadre

individuel que collectif

Réaliser une veille sur les évolutions techniques, technologiques et réglementaires liées à la pratique du jujitsu, en veillant à utiliser des sources d'information fiables et régulièrement actualisées, afin d'identifier les tendances susceptibles d'impacter le programme d'entraînement/perfectionnement sportif

Concevoir un programme d'entraînement/perfectionnement sportif en jujitsu, composé de cycles et de séances, en procédant à des choix stratégiques et techniques et en tenant compte des contraintes liées à l'environnement, à la sécurité et à la vie personnelle des pratiquants/compétiteurs, afin de répondre à leurs besoins, y compris les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Préparer une séance d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en tenant compte des conditions présentes le jour de la séance et des besoins en récupération des pratiquants/compétiteurs, en vue d'ajuster les conditions de réalisation de la séance et d'assurer la sécurité des pratiquants/compétiteurs

Vérifier la conformité technique, la pertinence et la disposition des matériels destinés à être utilisés lors de la séance, en tenant compte des objectifs sportifs définis et des besoins spécifiques des pratiquants/compétiteurs, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir la sécurité et le perfectionnement sportif des pratiquants/compétiteurs lors des séances et d'identifier et/ou coordonner les opérations d'entretien ou de renouvellement nécessaires

Conduire les séances d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en articulant approche collective et approche individuelle des pratiquants/compétiteurs, dont ceux en situation de handicap, et en mobilisant des méthodes et/ou des outils de mesure de leur progression, afin de favoriser leur perfectionnement sportif et le développement de leur autonomie, et de les préparer à la compétition le cas échéant, en toute sécurité

Accompagner les pratiquants/compétiteurs tout au long du programme d'entraînement/perfectionnement et/ou des compétitions, en appréhendant leurs besoins dans leur globalité et en mettant en œuvre des techniques de motivation et de soutien, afin de renforcer leur confiance en eux et de maintenir leur engagement sur la durée, tout en veillant à leur sécurité et au respect de l'éthique sportive

Analyser les résultats d'un programme d'entraînement/perfectionnement sportif, en recueillant les données nécessaires en fonction des indicateurs d'évaluation définis et en adoptant une démarche participative, afin de les rapprocher des objectifs définis et de les mettre en perspective avec le prochain programme d'entraînement

Formaliser un bilan pédagogique, technique et sportif relatif à un programme d'entraînement/perfectionnement, en tenant compte de la demande, des objectifs sportifs de la structure et, le cas échéant, de la politique des instances fédérales, afin de tracer les résultats obtenus et de l

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La modalité d'évaluation est une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'entraînement extraite d'un programme d'entraînement sportif en judo produit par le candidat, suivie d'un entretien portant sur la séance et le programme d'entraînement.

RNCP42770BC04 — Concevoir et mettre en œuvre en sécurité des démarches d'entraînement, de perfectionnement sportif et de conseil technique dans le domaine du jujitsu (bloc optionnel - option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les caractéristiques et le potentiel des pratiquants/compétiteurs en jujitsu notamment ceux en situation de handicap, en tenant compte de la demande d'entraînement/perfectionnement sportif, de leurs attentes, de leurs contraintes et des exigences liées à la pratique, afin de déterminer leurs besoins et leurs objectifs, tant dans un cadre individuel que collectif

Réaliser une veille sur les évolutions techniques, technologiques et réglementaires liées à la pratique du jujitsu, en veillant à utiliser des sources d'information fiables et régulièrement actualisées, afin d'identifier les tendances susceptibles d'impacter le programme d'entraînement/perfectionnement sportif

Concevoir un programme d'entraînement/perfectionnement sportif en jujitsu, composé de cycles et de séances, en procédant à des choix stratégiques et techniques et en tenant compte des contraintes liées à l'environnement, à la sécurité et à la vie personnelle des pratiquants/compétiteurs, afin de répondre à leurs besoins, y compris les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Préparer une séance d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en tenant compte des conditions présentes le jour de la séance et des besoins en récupération des pratiquants/compétiteurs, en vue d'ajuster les conditions de réalisation de la séance et d'assurer la sécurité des pratiquants/compétiteurs

Vérifier la conformité technique, la pertinence et la disposition des matériels destinés à être utilisés lors de la séance, en tenant compte des objectifs sportifs définis et des besoins spécifiques des pratiquants/compétiteurs, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir la sécurité et le perfectionnement sportif des pratiquants/compétiteurs lors des séances et d'identifier et/ou coordonner les opérations d'entretien ou de renouvellement nécessaires

Conduire les séances d'entraînement/perfectionnement en jujitsu, en articulant approche collective et approche individuelle des pratiquants/compétiteurs, dont ceux en situation de handicap, et en mobilisant des méthodes et/ou des outils de mesure de leur progression, afin de favoriser leur perfectionnement sportif et le développement de leur autonomie, et de les préparer à la compétition le cas échéant, en toute sécurité

Accompagner les pratiquants/compétiteurs tout au long du programme d'entraînement/perfectionnement et/ou des compétitions, en appréhendant leurs besoins dans leur globalité et en mettant en œuvre des techniques de motivation et de soutien, afin de renforcer leur confiance en eux et de maintenir leur engagement sur la durée, tout en veillant à leur sécurité et au respect de l'éthique sportive

Analyser les résultats d'un programme d'entraînement/perfectionnement sportif, en recueillant les données nécessaires en fonction des indicateurs d'évaluation définis et en adoptant une démarche participative, afin de les rapprocher des objectifs définis et de les mettre en perspective avec le prochain programme d'entraînement

Formaliser un bilan pédagogique, technique et sportif relatif à un programme d'entraînement/perfectionnement, en tenant compte de la demande, des objectifs sportifs de la structure et, le cas échéant, de la politique des instances fédérales, afin de tracer les résultats obtenus et de les partager avec les autres acteurs impliqués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La modalité d'évaluation est une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'entraînement extraite d'un programme d'entraînement sportif en jujitsu produit par le candidat, suivie d'un entretien portant sur la séance et le programme d'entraînement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DEJEPS spécialité « entraînement et perfectionnement sportif » mention « judo-jujitsu » exerce principalement au sein du milieu associatif sportif.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DEJEPS spécialité « entraînement et perfectionnement sportif » mention « judo-jujitsu » exerce le métier d'entraîneur dans le champ de la compétition amateur.

Autres emplois accessibles : Directeur technique de club.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en judo-jujitsu est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

Conformément aux articles R. 212-10-17, A. 212-36 et A. 212-52-1 du Code du sport :

- La production d'une certification de secourisme en cours de validité, correspondant a minima au certificat de compétences « Premiers secours citoyen » (PSC) ou à toute certification reconnue équivalente, notamment le certificat de « Sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti, le cas échéant, de la validation de la formation « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) obligatoire.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tir sportif.

Ces exigences sont complétées comme suit :

- Justifier d'une expérience d'enseignement en judo-jujitsu, dans le domaine du perfectionnement sportif ou de l'enseignement, d'une durée de trois cents heures au minimum au cours des trois dernières années ;
- Démontrer une maîtrise technique d'un niveau 3e dan de judo-jujitsu et être 2e dan reconnu par la commission spécialisée des dans et grades équivalents (CSDGE) à l'entrée en formation ;
- Justifier d'aptitude à la conduite d'une séance pédagogique de perfectionnement technique dans la discipline judo-jujitsu.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Peut se présenter aux épreuves certificatives du BC3A « concevoir et mettre en œuvre en sécurité des démarches d'entraînement, de perfectionnement sportif et de conseil technique dans le domaine du judo », le candidat justifiant d'un niveau technique au travers de réalisations de démonstrations Kata et de prestations techniques en judo.

Peut se présenter aux épreuves certificatives du BC3B « concevoir et mettre en œuvre en sécurité des démarches d'entraînement, de perfectionnement sportif et de conseil technique dans le domaine du jujitsu », le candidat justifiant d'un niveau technique au travers des réalisations de démonstrations Kata et de prestations techniques en judo.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'État ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/08/2031
Date de dernière délivrance possible	18/08/2033

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42770/>